

Transition énergétique. Trois copropriétés franchissent le pas.



À Bellevue, deux immeubles de copropriétés, situés rue de Quizac (photo ci-dessus) et avenue de Tarente sont concernés par le dispositif de rénovation énergétique.

La transition énergétique ce n'est pas automatique. Cet été, dans le cadre du dispositif Tinergie et de l'appel à projet « Ville de demain » trois copropriétés de Brest ont dû multiplier les démarches afin de pouvoir valider l'engagement de programmes de travaux permettant d'atteindre le niveau BBC (Bâtiment basse consommation).

Deux sont situés à Bellevue et un autre un Saint-Marc. Ils symbolisent la volonté des habitants de rénover leur habitat et de participer au renouvellement urbain de leur quartier. Les bénéfices attendus sont les suivants : amélioration du confort, économies de charges et confortement de la valeur immobilière. L'opération a été possible grâce aux aides financières exceptionnelles de la Banque des territoires, de l'Agence nationale de l'habitat, de la Région Bretagne et de Brest Métropole ainsi qu'à l'accompagnement de Tinergie, plateforme locale de rénovation énergétique.

« Ces trois grosses opérations auront un rôle d'exemplarité »

« À Brest nous avons un parc immobilier très particulier datant de la reconstruction dans une période où l'on ne tenait pas vraiment compte de l'isolation thermique. Paradoxalement, il y a des bâtiments plus anciens qui sont plus performants que ceux datant la reconstruction. Ces trois grosses opérations auront un rôle d'exemplarité », fait remarquer Yann Guével, vice-président de Brest Métropole en charge du Climat.



Après la présentation des projets en mairie de Bellevue, mardi, élus, techniciens, financeurs et représentants des copropriétaires se sont rendus auprès de la tour de 17 étages située avenue de Tarente. Y ont été évoqués la nature des travaux à réaliser.

À Bellevue, les deux opérations importantes sont programmées avenue de Tarente et rue de Quizac et concernent 164 logements (104 et 60), construits dans les années 70. Les programmes de travaux prévoient une isolation thermique par l'extérieur (ITE), le système de ventilation, le remplacement des menuiseries et le raccordement au réseau de chaleur.

À Saint-Marc, la rénovation concerne une résidence de 19 logements construite en 1965, pour un programme de travaux similaire.

Au-delà de l'accompagnement technique de Tinergie, les copropriétaires ont bénéficié d'un plan de financement optimisé avec entre 40 et 60 % de subventions, soit 1,8 million d'euros. Pour l'immeuble de l'avenue de Tarente le reste à charge avant subventions, en moyenne par logement, est de 20 200 € et 7 800 € après subventions. Pour l'immeuble de la rue de Quizac, le reste à charge avant subventions, en moyenne par logement, est de 15 500 € et de 8 750 € après subventions. Enfin, pour l'immeuble de la résidence Kerglaz à Saint-Marc, le reste à charge est en moyenne, avant subventions, de 33 400 € par logement et, après subventions, de 20 300 €, sachant que cet immeuble doit parallèlement faire l'objet d'un ravalement.

Contact : Tinergie Copropriétés - 02 98 33 20 09

Le Télégramme - Plus d'information sur <https://www.letelegramme.fr/finistere/brest/bellevue/transition-energetique-trois-coproprietes-franchissent-le-pas-01-10-2019-12397661.php>